



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
SERVICE ETAT CIVIL ET CIMETIERES

N° : PA 2025- 780

Date : **01 OCT. 2025**

Mis en ligne le : **01 OCT. 2025**

Objet : Célébration des mariages du 08 octobre 2025

N° Acte : 5.6

Le Maire de Vitrolles,

Vu l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ou Conseillers Municipaux en cas d'absence ou d'empêchement ;

Considérant que le Maire et les Adjoints seront absents le 08 octobre 2025;

A R R Ê T É

Article 1

Madame Bernadette HAMOU THERREY, Conseillère Municipale, assurera les fonctions d'Officier d'Etat Civil le 08 octobre 2025 .

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Madame Bernadette HAMOU THERREY.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

